



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cabines

Question écrite n° 49434

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le fait que les six communes de l'Aube, Bazoncourt, Beux, Lemud, Sanry-sur-Nied et Sorbey ont demande en 1995 l'installation d'une cabine telefonique pres de la gare de Sanry-sur-Nied, laquelle est situee en rase campagne. France Telecom a repondu qu'il fallait qu'une commune accepte de transferer sa cabine pres de la gare ou que les villages financent la location et l'installation d'une nouvelle cabine. Les maires des six localites sont tres surpris de cette position et ont adopte conjointement une motion indiquant : « Apres plus d'un an de reflexion nous pouvons faire le constat suivant : la gare de Sanry est journallement tres frequentee par des usagers reguliers et occasionnels, adolescents et adultes. Cet arret-gare etant relativement eloigne de la plupart des habitants qu'il dessert, il nous parait tres important sur le plan du service public et surtout de la securite de disposer d'une liaison telefonique de proximite ; les maires des villages concernees ne peuvent admettre de se separer de ce service, dans leur commune respective. Ils rappellent que ces equipements publics sont utilises par les habitants et les personnes de passage ; si, par contrat de plan national en matiere de telefonie publique, France Telecom se doit d'assurer gratuitement l'installation et le fonctionnement d'une cabine telefonique en milieu rural, notre demande parait parfaitement justifiee. En effet, il s'agit bien d'un site rural regroupant journallement des dizaines d'usagers en toutes saisons. Cette cabine est donc plus qu'utile et, compte tenu des vicissitudes des moyens de transport, ce mode de liaison telefonique devrait s'imposer ». Manifestement, il convient de savoir si France Telecom accepte de garantir un service public minimum en zone rurale ou non. Il souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne lui semble pas qu'il serait judicieux d'inciter France Telecom a un peu plus de comprehension. La privatisation ne doit pas etre un pretexte utilise par France Telecom pour se degager totalement des zones rurales jugees abusivement comme n'etant pas suffisamment rentables.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49434

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : industrie, poste et telecommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et telecommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1295